

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juillet 2021**  
~~~~~

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, COLLÈGES
ET LYCÉE DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT - REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juillet 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 juillet 2021.

Étaient présents ou
représentés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Pierre AMALOU à M. José MARTINEZ, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, Mme Martine LABEUR à M. Olivier SERVEL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Claude CARCELLER à Mme Véronique NEIL, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO, M. Daniel REQUIRAND.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Gregory BRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 34	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;

VU l'article R421-14 du Code de l'Éducation ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°2299 du Conseil communautaire en date du 08 juillet 2020 relative à la désignation de représentants de la CCVH pour siéger au sein des Conseils d'administration des établissements scolaires (collèges et lycée) du territoire intercommunal ;

VU la démission de ses mandats de conseillère municipale et communautaire, de Mme Maria MENDES-CHARLIER, adressée par courrier au Président de la communauté de communes le 11 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tirer les conséquences de cette situation et de procéder au remplacement de Mme Maria MENDES-CHARLIER au sein du Conseil d'administration du collège Max Rouquette à St-André-de-Sangonis ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée, de procéder à tout moment, au remplacement des délégués au sein des organismes extérieurs par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de remplacer Madame Maria-MENDES-CHARLIER par Madame Christine SANCHEZ pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Conseil d'administration du collège Max Rouquette, à St-André-de-Sangonis.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2637 le 13 juillet 2021
Publication le 13 juillet 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 13 juillet 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210712-4013-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO